

CODE DE L'U.F. (3)	35 10 10 U 11 Z 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	302
--------------------	-------------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Electricité	PP	C	6
Entretien et aménagement intérieur et extérieur	PP	C	20
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	6
		Total des périodes	32

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

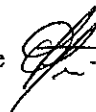
b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 17.10.07

Signature



J. LEONARD

Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation du personnel ouvrier d'entretien des bâtiments scolaires : initiation à l'entretien et à l'aménagement (convention)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre au personnel ouvrier d'entretien des bâtiments scolaires de réaliser des travaux élémentaires d'entretien et d'aménagement qui ne demandent pas de qualification spécifique, en utilisant l'outillage adéquat et en respectant les règles d'hygiène et de sécurité de base.

Formation du personnel ouvrier d'entretien des bâtiments scolaires : initiation à l'entretien et à l'aménagement (convention)

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

En français :

- répondre à des questions orales en lien avec la vie quotidienne et sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible ;
- lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

En mathématiques :

- maîtriser le système de numération en base 10 ;
- opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division)
- reconnaître et différencier des mesures de longueur, aire, volume, capacité.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

CEB

Formation du personnel ouvrier d'entretien des bâtiments scolaires : initiation à l'entretien et à l'aménagement (convention)

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 2 étudiants par poste de travail.

Formation du personnel ouvrier d'entretien des bâtiments scolaires : initiation à l'entretien et à l'aménagement (convention)

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

- à partir de situations concrètes apportées par lui ou par le chargé de cours et fréquemment rencontrées lors de l'entretien intérieur et extérieur de bâtiments scolaires,
- en se référant à une documentation transmise par le chargé de cours,
- en utilisant les matériaux, produits et outillage adéquats,
- en respectant les règles d'hygiène et de sécurité de base,
- en mettant en œuvre des techniques de manutention adaptées à la tâche,
- en gérant son poste de travail avec soin : préparation, nettoyage et rangement,

en électricité

- d'identifier les dangers de l'électricité et d'appliquer les principales mesures de protection (travail hors tension, outillage, etc.) ;
- de repérer les protections des différents circuits électriques d'une installation basse tension ;
- de vérifier l'état fonctionnel des fusibles et disjoncteurs et de remplacer les fusibles défectueux ;
- de remplacer une prise de courant ou un interrupteur dans une installation électrique (courant monophasé) ;

en entretien et aménagement intérieur et extérieur

♦ **pour les travaux de peinture :**

- de préparer un support :
 - * lessiver une partie de mur ou de plafond ;
 - * poncer ou décaper un élément de menuiserie ;
- d'assurer une petite réparation de plafonnage ou d'enduisage :
 - réparer une fissure dans un mur ou plafond ;
 - ragréer une boiserie (intérieure ou extérieure) ;
- de peindre un support :
 - appliquer un produit de protection sur une boiserie extérieure ;
 - peindre une partie de mur ou de plafond ;
 - peindre un élément de menuiserie ou appliquer un produit de protection sur une boiserie extérieure ;

Formation du personnel ouvrier d'entretien des bâtiments scolaires : initiation à l'entretien et à l'aménagement (convention)

◆ **pour les travaux de maçonnerie et de sanitaire/chauffage**

- de vérifier l'état fonctionnel d'appareils sanitaires (évier, douche, chasse de WC,...) ;
- de purger une installation de chauffage à eau chaude et d'en vérifier la pression d'eau ;
- de purger et/ou protéger les canalisations d'eau en prévision du gel ;
- de remplacer des éléments d'un carrelage ou d'un pavage ;
- de ragréer une petite partie de mur cimenté ou de briques ;

◆ **pour les travaux d'aménagement intérieur et de menuiserie :**

- de réparer et/ou remplacer un élément de quincaillerie défectueux (par exemple, serrure, charnière, poignée, etc.) ;
- de prendre mesure et de participer au placement d'une vitre simple de petite dimension ;
- d'aménager un local d'après un plan (positionner des chaises, tables, armoires, matériel,...) et de vérifier les bonnes conditions générales d'utilisation du local.

Formation du personnel ouvrier d'entretien des bâtiments scolaires : initiation à l'entretien et à l'aménagement (convention)

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- *dans le cadre d'une évaluation formative et continue,*
- *à partir d'une ou plusieurs situations concrètes apportées par lui ou par le chargé de cours et fréquemment rencontrées lors de l'entretien intérieur et extérieur de bâtiments scolaires,*
- *en utilisant les matériaux, produits et outillage adéquats,*
- *en respectant les règles d'hygiène et de sécurité de base,*
- de réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement intérieur et/ou extérieur élémentaires par exemple :
 - préparer un support à peindre (partie de mur, plafond ou menuiserie), en assurer une petite réparation correcte et le peindre avec soin ;
 - remplacer un fusible défectueux ;
 - prendre les dimensions d'une vitre à remplacer et participer à son remplacement ;
 - effectuer la purge d'un radiateur et vérifier la pression de l'installation ;
 - réparer ou remplacer un élément de quincaillerie défectueux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- du niveau de soin apporté,
- du niveau de qualité du travail réalisé,
- de la rigueur apportée dans l'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Formation du personnel ouvrier d'entretien des bâtiments scolaires : initiation à l'entretien et à l'aménagement (convention)

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.